

Nous, Conseil communal ou Collège des Bourgmestre et Échevins,

Commune de Verviers

Garants que comme chaque citoyen de la commune, la personne en situation de handicap a des droits et des devoirs;

Convaincus que son bien-être et épanouissement passent par l'autonomie et le respect de ses besoins ;

Estimant que les efforts réalisés pour l'inclusion des personnes en situation de handicap profitent à l'ensemble de la communauté;

Par décision ratifiée par le Conseil Communal (1^{re} adhésion) OU par décision du Collège uniquement (renouvellement)

en sa séance du 3 septembre 2019

Nous nous engageons ou réitérons notre engagement à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées ci-avant le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

Date

de 18 septembre 2019,

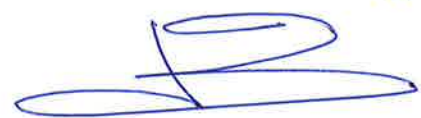
Par ordonnance :

La Directrice générale ff.,


M. KNUBBEN

Signatures

Pour la Bourgmestre
d'Échevin déléguée


S. LAMBERT

